

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

1er novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° II-935

présenté par  
Mme Duby-Muller

-----

**ARTICLE 42****ÉTAT B****Mission « Travail, emploi et administration des ministères sociaux »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

I. Modifier ainsi les autorisations d'engagement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Accès et retour à l'emploi	66 136 436	0
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	0	0
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	0	0
Soutien des ministères sociaux	0	66 136 436
<b>TOTAUX</b>	66 136 436	66 136 436
<b>SOLDE</b>	0	

II. Modifier ainsi les crédits de paiement :

(en euros)

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Accès et retour à l'emploi	64 767 244	0
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	0	0
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	0	0
Soutien des ministères sociaux	0	64 767 244
<b>TOTAUX</b>	64 767 244	64 767 244
<b>SOLDE</b>	0	

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement a pour objet l'augmentation du nombre de postes d'insertion en Atelier Chantier d'insertion (ACI) pour un montant total de 64 767 244€ euros en crédits de paiement et 66 136 436€ en autorisations d'engagement.

Les Ateliers et Chantiers d'insertion (ACI) salarient et accompagnent chaque année plus de 130 000 personnes parmi les plus exclues du marché du travail, auxquelles sont proposés un parcours autour de trois piliers : un emploi salarié, un accompagnement social et professionnel, des formations adaptées aux besoins des personnes.

Dans un contexte de baisse du chômage, et dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme pour le plein emploi, ce sont 700 000 bénéficiaires du RSA supplémentaires qui seront inscrits à France Travail au 1er janvier 2025, nécessitant une offre d'accompagnement croissante sur les territoires pour répondre à l'ensemble des besoins de parcours sur les territoires à leur plein potentiel.

Les ACI sont pourvoyeurs de solutions particulièrement adaptées aux publics les plus éloignés de l'emploi, puisque plus de la moitié des salariés en parcours en leur sein sont bénéficiaires du RSA à leur entrée. Il s'agit de mobiliser pleinement la capacité des ACI à accompagner vers et dans l'emploi les personnes qui en sont le plus exclues, en maintenant une croissance raisonnée mais en cohérence avec les besoins.

Or, le budget de l'IAE pour 2025 prévoit une stagnation des moyens dédiés aux Ateliers et Chantiers d'Insertion en reconduisant strictement à l'identique la programmation en nombre de d'équivalents temps plein en 2024, comme déjà en 2023. À noter également que les règles budgétaires de l'Etat imposent une mise en réserve de précaution de 5,5% des moyens sur chaque action du budget. Ainsi, sur les 42 257 ETP prévus à ce budget, seuls 40 500 sont réellement déployables sur les territoires.

D'autre part, le budget proposé ne permet pas d'assurer la réévaluation du niveau de l'aide aux postes telle que prévue par l'article R5132-38 du code du travail, lors des réévaluations du SMIC, en l'occurrence au 1er novembre 2024 puis en cas de réévaluation en cours d'année 2025.

Au-delà de restreindre l'offre d'insertion sur les territoires, ce budget met en difficultés la stabilité des structures porteuses d'ACI et les 85 000 emplois d'insertion et permanents qu'elles portent. En avril 2024, l'IGAS IGF notait dans son rapport sur les politiques de l'emploi qu'un scénario de stabilité des programmations entre 2025 et 2027 pourrait engendrer un impact de 15 000 destructions d'emplois dans le secteur de l'Insertion par l'activité économique (IAE) par rapport à un scénario de croissance raisonnable de l'offre.

Cet abondement permettra la création de 2270 ETP d'insertion supplémentaires au sein des Ateliers et Chantiers d'Insertion en 2025, qui bénéficieront à 3000 personnes en parcours d'insertion.

Il convient de noter que la proposition de mouvement de crédit mentionnée plus haut est uniquement formelle, afin de respecter les règles budgétaires de l'Assemblée nationale.

Cette proposition est soutenue par Coorace, la Fédération des acteurs de la Solidarité, le Réseau Cocagne, Emmaüs France, Chantier Ecole, le Mouvement des régies.